

VOTRE RÉGION

AGENDA

Souriez, vous êtes bien informés !

///

Dans le cadre de sa campagne sur la santé bucco-dentaire, Infor santé, le service de promotion de la santé de la Mutualité chrétienne, vous invite à participer à une journée de sensibilisation et de prévention à destination des enfants et de leurs parents.

À travers cette activité, Infor santé vise à rappeler à l'enfant les quelques gestes simples nécessaires pour une bonne santé bucco-dentaire (l'utilité de la brosse à dents, le brossage deux fois par jour pendant 3 minutes, le type et la quantité de dentifrice à utiliser) et à mettre l'accent sur l'importance de la visite chez le dentiste deux fois par an.

L'animation s'articule autour de différents ateliers ludiques et d'un stand d'informations.

Date : le mercredi 25 juin de 12h30 à 16h
Lieu : devant l'agence de Louvain-la-Neuve, 8 place de l'Université
Prix : les activités sont libres et gratuites, sans inscription
Renseignements : Infor santé au 067/89.36.87 • infor.sante.bw@mc.be

Vieillir, la belle affaire... si l'on s'y prépare !

///

La section de Rebecq des Équipes populaires du Brabant wallon vous propose une conférence "Vieillir, la belle affaire... si l'on s'y prépare !" par Anne Jaumotte, chargée de projets chez Énéo (Mouvement social des ainés).

Date : mercredi 25 juin à 20h
Lieu : ancienne gare de Rebecq, 82 rue du Pont
Prix : entrée gratuite
Renseignements : 067/67.01.67

L'amour à l'épreuve de la maladie

///

Énéo vous invite à la projection du film "Amour", de Michael Haneke (2012). La projection du film sera suivie d'un débat : l'amour à l'épreuve de la maladie.

Date : le vendredi 27 juin
Lieu : locaux de la MC, salle Philippe Detienne, 54 bd des Archers à Nivelles
Prix : entrée gratuite
Réservation souhaitée au 0478/93.26.99

MUTUALITÉ

Nous avons le regret de vous annoncer le décès Mr Marcel Hoymans. Pendant de longues années, Marcel a été un infatigable militant mutualiste en tant que conseiller bénévole et membre des instances de la Mutualité. Il était également notre correspondant mutualiste pour Noduwez.

La boîte aux lettres de son domicile a été retirée. Vous pouvez déposer votre courrier dans celle de Mme Houbeau, 59 rue Jules Hagnoul à Orp-le-Grand.

Soulagez votre dos !

Soulage les lombaires et la pression sur le coccyx



Prévent les maux de dos, lombalgie ou sciatique

Dans nos magasins Qualias à Court-St-Etienne - Jodoigne - Nivelles

WWW.QUALIAS.BE

BackJoy Posture+ adulte ou enfant

39,95€

33,95€

Action non cumulable, valable du 1^{er} au 31 juillet 2014. Seul remboursement en cas d'erreur d'impression.

Mutualité

De nouveaux horaires à partir du premier juillet

Nous vous l'annonçons dans le dernier En Marche, début juillet une adaptation importante sera opérée dans les horaires de nos différentes permanences mutualistes, du service social et du service pension.

Ces nouveaux horaires seront opérationnels dès le 1^{er} juillet. Vous pouvez disposer, auprès de votre conseiller mutualiste de l'horaire de votre agence habituelle sous format de carte de visite, facile à glisser dans votre portefeuille.

Bien entendu, ceux-ci seront aussi adaptés dans la rubrique "points de contact" de notre site www.mc.be.



© Marc Detille

Nivelles

Permanence mutualistes

Lundi : 9h-16h30
Mardi : 9h-12h30
Mercredi : 9h-16h30
Vendredi : 9h-16h30
Conseils sur rendez-vous les mardis de 13h30 à 18h et les samedis de 9h à 11h30

Permanences sociales

Lundi – mardi – mercredi : 9h-12h30 et 14h-15h30
Vendredi : 9h-12h30

Permanences pensions

Les mardis de 14h à 16h30
Les vendredis de 9h à 11h30

Braine l'Alleud

Permanence mutualistes

Mardi : 9h-12h30
Mercredi : 9h-12h30 et 13h30-16h30
Vendredi : 9h-16h30
Conseils sur rendez-vous les mardis de 13h30 à 18h et les samedis de 9h à 11h30

Permanences sociales

Lundi de 9h à 12h30

Permanences pensions

Le 1^{er} lundi du mois de 14h à 16h

Tubize

Permanences mutualistes

Lundi : 9h-12h30 et 13h30-16h30
Mardi : 9h-12h30
Vendredi : 9h-16h30
Conseils sur rendez-vous les mardis de 13h30 à 18h et les samedis de 9h à 11h30

Permanences sociales

Mardi : 9h-12h30

Permanences pensions

2^e mercredi du mois de 9h à 10h30

Waterloo

Permanences mutualistes

Lundi : 9h-12h30 et 13h30-16h30
Mardi : 9h-12h30
Mercredi : 9h-16h30
Conseils sur rendez-vous les mardis de 13h30 à 18h et les samedis de 9h00 à 11h30

Permanences sociales

Vendredi : 9h-12h30

Court-St-Etienne

Permanences mutualistes

Lundi : 9h-16h30
Mardi : 9h-12h30
Mercredi : 9h-12h30
Conseils sur rendez-vous les mardis de 13h30 à 18h

Permanences sociales

Mercredi : 9h-12h30

Permanences pensions

2^e mardi du mois de 9h à 10h

Louvain-la-Neuve

Permanences mutualistes

Lundi : 9h-12h30 et 13h30-16h30
Mercredi : 9h-16h30
Vendredi : 9h-12h30 et 13h30-16h30
Conseils sur rendez-vous les mardis de 13h30 à 18h et les samedis de 9h à 11h30

Permanences sociales

Mardi : 9h-12h30

Jodoigne

Permanences mutualistes

Lundi : 9h-16h30
Mardi : 9h-12h30
Vendredi : 9h-12h30 et 13h30-16h30
Conseils sur rendez-vous les mardis de 13h30 à 18h et les samedis de 9h à 11h30

Permanences sociales

Vendredi : 9h-12h30

Permanences pensions

2^e mercredi du mois de 9h à 10h30

Perwez

Permanences mutualistes

Vendredi : 9h-12h30 et 13h30-16h30

Permanences sociales

Mercredi : 9h-12h30

Genappe

Permanences mutualistes

Vendredi : 9h-12h30 et 13h30-16h30

Permanences sociales

Mercredi : 9h-12h30

Bon à savoir

Notre centre d'appel adapte également ses horaires. Il est ouvert les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h30 (au lieu de 12h) et de 13h30 à 16h30 ainsi que le jeudi de 9h à 12h30.

Permanence pensions

3^e lundi du mois de 11h à 12h

Rixensart

Permanences mutualistes

Mardi : 9h-12h30
Mercredi : 9h-16h30
Vendredi : 9h-12h30 et 13h30-16h30
Conseils sur rendez-vous les mardis de 13h30 à 18h et les samedis de 9h à 11h30

Permanences sociales

Lundi : 9h-12h30

Wavre

Permanences mutualistes

Lundi : 9h-12h30 et 13h30-16h30
Mardi : 9h-12h30
Mercredi : 9h-16h30
Vendredi : 9h-12h30 et 13h30-16h30
Conseils sur rendez-vous les mardis de 13h30 à 18h et les samedis de 9h à 11h30

Permanences sociales

Mardi : 9h-12h30

Chastre

Pas de changement, par contre, dans les horaires de passage du mutibus.

Chastre, parking de la gare, le lundi de 9h30 à 12h30.

Walhain, parking du centre sportif, le lundi de 13h30 à 16h30.

Orp-le-Grand, parking administration communale, le mardi de 10h à 12h.

Hamme-Mille, parking derrière l'église, le mardi de 13h30 à 16h30.

Ittre, le mercredi de 9h30 à 12h30.

Braine-le-Château, place du marché, le mercredi de 13h30 à 16h30.

Genval, parking du Carrefour market, le jeudi de 9h30 à 12h30.

Genappe, rue de la Station, le vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Jeunes

Deviens animateur à Jeunesse & santé !



Jeunesse & santé, partenaire de la Mutualité chrétienne, organise des séjours de vacances et des stages non-résidentiels pour les enfants et adolescents. Pour leur offrir un encadrement et des animations de qualité, l'ASBL organise une formation indispensable pour tout jeune qui souhaiterait devenir animateur.

Inscrivez vos enfants à la formation !

Animer ce n'est pas simplement assurer une garde. C'est apprendre des choses aux enfants, c'est les rendre heureux en les respectant et en leur proposant des activités créatives. Devenir animateur, c'est aussi gérer des projets d'animation tout en développant son esprit critique et sa capacité d'adaptation.

La formation que J&S organise donne accès à un brevet reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il y a donc des conditions à respecter. Pour commencer, il faut avoir 16 ans accomplis au début de la formation. Ensuite, il fait s'engager pour deux années de stages théoriques et pratiques. Mais ce qui paraît comme une longue période aujourd'hui semblera passer à une vitesse folle lorsque le jeune aura commencé le cursus : une aventure dont il se souviendra toute sa vie (selon les dires d'animateurs brevetés depuis plus de 20 ans) !

Comment ça marche ?

En premier lieu : une formation théorique de deux fois cinq jours en résidentiel durant les vacances de Toussaint 2014 et de Carnaval 2015. Au menu : des modules de formation (grands jeux, veillées, sports, bricolage, psychologie de l'enfant, sécurité...) pour lesquels il recevra de la théorie qu'il mettra ensuite en pratique avec ses comparses. Ensuite, après une journée de préparation de l'été, il aura l'occasion d'effectuer son stage pratique en stage non-résidentiel ou en séjour résidentiel. Le jeune pourra y encadrer des enfants de tous âges. Une journée d'évaluation sera organisée après ce

J&S propose des techniques d'animation pointues, une grande autonomie, une réflexion poussée sur le rôle de l'animateur.

stage afin de permettre de progresser. Arrive alors la deuxième année et on est reparti pour deux fois cinq jours de formation théorique. J&S propose des techniques d'animation pointues, une grande autonomie, une réflexion poussée sur le rôle de l'animateur, sur la relation avec l'enfant. C'est une préparation pour le deuxième stage au terme duquel, si tous les objectifs sont atteints, le jeune deviendra un animateur breveté.

Et après ?

Se former à Jeunesse & santé c'est aussi faire partie d'une association de jeunes créée par et pour des jeunes,

dans le souci de promouvoir leur bien-être.

Ainsi, ceux qui la composent décident de ses priorités. S'il le souhaite, il est possible de participer à diverses activités : sportives, ludiques, cellules de réflexions, soirées de retrouvailles...

Votre enfant est intéressé ?

Alors, qu'il n'hésite plus et qu'il contacte J&S Brabant wallon ! Attention, les places sont limitées. Début des inscriptions : Le jeudi 19 juin via le site www.jeunesseetsante.be.

Renseignements complémentaires :
Jeunesse & santé Brabant wallon •
067/89.36.45 • jsbw@mc.be •
www.jeunesseetsante.be



Info Mutualité

Calendrier de paiement

Voici les dates de paiement d'incapacité et d'indemnités pour les mois de juillet, août et septembre.

Les dates reprises ci-dessus sont les dates de départ des paiements. Suivant les banques, il faut compter 1 à 3 jours ouvrables pour que l'argent apparaisse sur votre compte.



Indemnités d'incapacité primaire " régime général "

PÉRIODES	DATE DE DÉPART DU PAIEMENT
Paiement du 1 au 14 juillet	17 juillet
Paiement du 15 au 30 juillet	4 août
Paiement du 1 au 14 août	19 août
Paiement du 15 au 31 août	2 septembre
Paiement du 1 au 14 septembre	18 septembre
Paiement du 15 au 30 septembre	2 octobre

Indemnités primaire et invalidité " régime indépendants "

PÉRIODES	DATE DE DÉPART DU PAIEMENT
Juillet	28 juillet
Août	26 août
Septembre	25 septembre

MUTUALITÉ

Fermetures d'été

///

>> Toutes nos agences et le siège régional (54 bd des Archers) seront fermés les 21 juillet et 15 août.

Mutualité

Waterloo : pas de permanence du 18 au 29 août.

Court-St-Etienne : pas de permanence du 30 juin au 4 juillet et du 18 au 29 août.

Rixensart : pas de permanence du 30 juin au 4 juillet et du 11 au 22 août.

Louvain-la-Neuve : pas de permanence du 4 au 8 août.

Mutubus : pas de permanence du 14 au 25 juillet et du 11 au 29 août.

Service social

Braine l'Alleud : pas de permanence le 4 août.

Court-St-Etienne : pas de permanence les 6 et 13 août.

Jodoigne : pas de permanence le 9 août.

Louvain-la-Neuve : pas de permanence les 15 juillet, 5 et 12 août.

Perwez : pas de permanence les 6 et 13 août.

Rixensart : pas de permanence les 7 juillet, 4, 11 et 25 août.

Tubize : pas de permanence les 22 juillet et 5 août.

Wavre : pas de permanence les 5 et 12 août.

Waterloo : pas de permanence les 25 juillet, 1er et 9 août.

Qualias

Le magasin Qualias de Jodoigne sera fermé du 22 juillet au 4 août.

CONSEIL

Vacances et incapacité de travail

///

>> Vous êtes en incapacité de travail ? Attention, vous devez effectuer certaines démarches vis-à-vis du médecin conseil !

Si vous êtes en incapacité de travail, vous devez prévenir le médecin conseil lorsque vous désirez partir en vacances dans un pays de l'Union européenne.

Si vous vous rendez dans un autre pays, vous devrez obtenir, avant votre départ, l'autorisation du médecin-conseil de votre mutualité.

Pour ce faire, vous pouvez envoyer un mail à brabant.wallon@mc.be, un fax au 067/22.19.02 ou contacter la mutualité au 067/89.36.36.

Si vous tombez en incapacité de travail durant un séjour à l'étranger et êtes incapable de reprendre le travail le jour prévu, vous devez le signaler à la mutualité qui vous donnera alors la marche à suivre. Vous pourrez, si nécessaire, obtenir le numéro de téléphone de votre mutualité via la centrale d'alarme Mutas (0032.2/272.09.00).

ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE

La vaccination de voyage

///

>> Partir à l'étranger, parfois dans de lointaines contrées, nécessite certaines démarches d'ordre médical. Parmi celles-ci les vaccinations.

Pensez-y assez tôt : pour certains vaccins, il est nécessaire de s'y prendre plusieurs semaines à l'avance.

La Mutualité intervient

Vous avez consulté votre médecin et vous devez vous faire vacciner ? Saviez-vous que la mutualité, dans le cadre de son assurance complémentaire, intervient à raison de

25 euros sur le ticket modérateur (quote-part personnelle) des vaccins ? Il suffit de nous transmettre le ticket BVAC remis par le pharmacien (une seule intervention par an et par bénéficiaire).

Pour tout renseignement concernant l'intervention de l'assurance complémentaire, vous pouvez obtenir des informations au 0800/10 9 8 7.

Mutualité chrétienne Brabant Wallon

54 bd des Archers à 1400 Nivelles

Éditeur responsable : Frédéric Possemiers

Fax : 067/21.42.69

E-mail : brabant.wallon@mc.be • www.mc.be

Tél. 067/89.36.36

Une erreur dans votre adresse postale ? Signalez-le via www.mc.be/journal ou auprès du 0800 10 9 8 7